



**Procès-verbal de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER**

Séance du 26 février 2026

Date de convocation :19/02/2026

Date d'affichage :19/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents :20

Votants :26

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON –Eric LE DUFF – Marlène ILHEU — Rachel BOUTOUILLER -Delphine PRIGENT -Sébastien LE LEZ- Edwige VAN GAALLEN - Sylviane LETTY –Jean-François SALAUN –Valérie QUERE - Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU – Charles de KERMENGUY –Gerda BOLTON DE BIE– Gwénaëlle ARGOUARCH — Philippe MONNIER

à l'exception de : Grégory HELLIO - Olivier LE BIHAN-Natalia DELACOURCELLE–Philippe BOREL- Marion CABIOCH - Jean-Paul JACQ- Ewen LE BORGNE

Procurations :

Marlène ILHEU pour Jean-Noël EDERN

Grégory HELLIO pour Eric LE DUFF

Olivier LE BIHAN pour Aurélie RIOU

Natalia DELACOURCELLE pour Roger GUILLOU

Philippe BOREL pour Nadine PLUCHON

Marion CABIOCH pour Edwige VAN GAALLEN

Jean-Paul JACQ pour Jean-François SALAUN

Sébastien LE LEZ a été élu secrétaire de séance.

Jean-Noël EDERN ouvre la dernière séance du Conseil Municipal de la Mandature. Il ne briguera pas un nouveau mandat lors du scrutin du 15 mars prochain, et dira un mot de conclusion de la Mandature en fin de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025 est approuvé par 26 voix pour (1 absent sans procuration : Ewen LE BORGNE).

Un point est ajouté à l'ordre du jour :

4-1 : tarif de location de la salle omnisport pour une association sportive extérieure.

Un point est enlevé de l'ordre de jour :

1-2 : vote des CFU 2025

En effet, les services de la DGFIP n'ont pas été en mesure de transmettre les documents validés. Le dysfonctionnement est national. L'équipe municipale sortante ne pourra donc pas présenter les résultats financiers du Budget 2025. Ces résultats seront votés par la prochaine équipe, avec un nouveau Maire et un nouvel Adjoint aux Finances



1-1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026 :

L'article L 2312-1 du CGCT dispose qu'un débat préalable appelé débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu en Conseil Municipal dans un délai de deux mois avant l'examen du Budget. Ce débat porte sur les orientations budgétaires de l'année à venir, en lien avec le contexte extérieur à la Commune, les éléments financiers provisoires de 2025, les perspectives en Section de Fonctionnement, en Section d'Investissement, l'évolution de la dette de la Commune.

Un document intitulé « DOB 2026 » relatant les éléments fondamentaux des finances communales a été remis aux Conseillers Municipaux qui ont pu l'étudier. La Commission des Finances s'est réunie le 12 février dernier et a pu analyser le document.

Roger GUILLOU, Adjoint aux Finances, présente le DOB 2026, pour la dernière fois de la Mandature. Il expose d'abord le contexte international toujours marqué par les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient qui génèrent des désordres économiques et financiers dans les principales économies mondiales. Le contexte national reste sous contrainte budgétaire, avec une prévision d'augmentation de PIB DE 1,2%. La priorité reste la volonté de réduire les déficits publics.

Le DOB synthétise les principaux indicateurs de 2005 à 2023. On peut constater qu'après plusieurs années marquées par la création d'équipements importants pour la Commune (salle Kan ar Mor, restaurant scolaire et centre de loisirs, réaménagement de la rue de l'Armorique, Place d'Ashburton avec ses équipements sport et jeunesse) la capacité d'autofinancement diminue.

Les éléments financiers provisoires de 2025 sont définitifs : le résultat dégagé par la Section de Fonctionnement est de 246 403 €.

Les prévisions 2026 sont également synthétisées dans le DOB :

Il est prévu de maintenir les taux d'imposition locale. Le projet principal reste celui de l'aménagement de la rue de Plouescat et de l'hyper-centre, qui figurait déjà au BP 2025. Ce projet s'échelonne sur 2 exercices.

Un élément est à souligner : il s'agit du montant élevé des subventions notifiées à percevoir.

L'un des objectifs visés est d'entamer une diminution de l'endettement/hab, qui a atteint le point médiant de la strate La prévision d'emprunt d'équilibre est de 168 500 €.

Le DOB ne donne pas lieu à un vote.

1-3 Convention de mandat entre la Commune et l'Association Club Nautique Clédérois pour la commercialisation de stages de natation

Le fonctionnement du service des cours et stages de natation estivale qui se déroulent dans notre bassin hors sol s'appuie sur une régie de recettes (n°040416) intitulée « cours de nation ».

Son fonctionnement pratique nécessite d'utiliser un système de réservation numérique.

La Commune ne possède pas de logiciel professionnel incluant ce type de prestation.

L'Association Club Nautique Clédérois, possède un logiciel professionnel de réservation et de paiement en ligne. Un partenariat permettrait de résoudre le problème rencontré par la Commune.

La DGFIP autorise les collectivités à confier à un prestataire extérieur la collecte des recettes des usagers.

Les modalités juridiques et financières sont prévues par le Décret n°2015-1670 du 14 décembre 2015 relatif aux mandats confiés par les collectivités, et par le Décret n°2012-1246 modifié le 1^{er} janvier 2019 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

L'avis du Comptable public de la Commune est requis.

Le mandat nécessite l'approbation d'une convention de mandat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

-de solliciter l'avis du comptable public sur le projet de convention ;



-d'autoriser le Maire à signer cette convention de mandat avec le Club Nautique Clédérois, pour la gestion des réservations et la perception des recettes de la régie, moyennant une indemnité de 200,00€ par an.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 26 voix pour (1 absent sans procuration Ewen LE BORGNE) :

-sollicite l'avis du comptable public ;

Et en cas d'avis favorable :

-autorise le Maire à signer cette convention de mandat avec le Club Nautique Clédérois, dans les conditions décrites ci-dessus.

1-4 Finances : avis sur le Rapport de la CLETC de HLC : régularisation des attributions de compensation 2025 et prévisions 2026

Roger GUILLOU, Adjoint en charge des Finances et représentant de la Commune au sein de la Commission Locale de Transfert des Charges (CLETC) commente le rapport établi suite à la réunion du 5 février 2026, concernant les flux financiers entre les communes membres et l'EPCI (attributions de compensations, Service des Autorisations du Droit des Sols et postes ou services mutualisés).

Le Rapport de la CLETC fait le point sur les régularisations de l'année N-1 et sur les prévisions de l'année N.

Concernant la Commune, **les régularisations 2025** se présentent comme suit dans le Rapport de la CLETC:

-prévision de l'attribution de compensation au 01/01/2025 : +51 562,00 €

-coût ADS 2025 : -9 474,40 €

-coût poste Urbanisme : -21 500

-attribution définitive 2025 : **+23 220,00 €.**

Les prévisions 2026 sont les suivantes :

-prévision de l'attribution de compensation au 01/01/2026 : +51 562,00 €

-prévision coût ADS 2026 : -9 474,40 €

-prévision coût du poste mutualisé 2026 : -21 500,00 €

-prévision Service Informatique : -12 480,00 €

-prévision « soutien politique Petite Enfance » : -24 393,75 €

-attribution prévisionnelle 2026 : **- 18 096,95 €.**

Roger expose les débats et la position des représentants de la Commune lors de la CLETC et lors du Conseil Communautaire. En effet, le débat a porté sur la subvention nouvelle attribuée par l'Etat aux communes de 3 500 habitants et plus, pour la gestion de la politique « Petite Enfance ». Cette aide est de 24 393,75 € en 2025 pour CLEDER, PLOUESCAT et SAINT-POL.

Le point de vue défendu par la Municipalité de CLEDER est que, même si HLC porte les structures dédiées à la Petite Enfance sur le territoire, l'action communale en ce domaine s'inscrit aussi dans la politique Petite Enfance. Ainsi, concernant CLEDER, les actions suivantes sont mises en œuvre :

-mise à disposition ½ journée par semaine au profit des structures de HLC (RPAM , Maison des Familles , et Crèche) de la Salle de motricité, avec son matériel spécialisé, depuis 2022 ;

-les après-midi récréatives du CCAS (environ 1 par trimestre) pour toutes les familles (y compris 0- 3 ans)

-les prestations de Noël : spectacles, Père Noël, patinoire...

L'ensemble de ces prestations offertes sans droits d'entrée ont un coût pour la Commune, ce qui justifierait qu'une quote-part de 20% de la subvention de l'Etat reste dans les comptes de la Commune.



Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce par **26 voix contre le Rapport de la CLETC du 5 février 2026** (1 absent sans procuration Ewen LE BORGNE).

2-1 Demande de subvention : Participation aux frais de scolarité d'un jeune Clédérois scolarisé à l'IME « Complexe de Kerdelune » de Landerneau :

Par courrier du 6 janvier 2026, l'Institut Médico Educatif « Kerdelune » de Landerneau a sollicité la participation de la commune de CLEDER pour 1 élève domicilié à CLEDER. Cette unité d'enseignement fonctionne avec du personnel spécialisé, du matériel et du mobilier spécifiques. Elle scolarise des élèves de tout le Finistère.

La demande est justifiée par le service rendu, adapté aux besoins spécifiques de cet élève en situation de handicap. Il est proposé d'accorder une participation de 700,00 € pour les frais de scolarité du jeune Clédérois accueilli dans l'Unité d'Enseignement « Kerdelune ».

Après en avoir débattu, le Conseil accorde, par 26 voix pour (1 absent sans procuration Ewen LE BORGNE) une aide de 700,00 € à l'IME « Complexe de Kerdelune » de Landerneau pour les frais de scolarité d'un élève Clédérois.

3-1 Affaires foncières : demande d'acquisition d'une fraction du Domaine Privé de la Commune (parcelle CH 495) à Kerabardaez

Dans le quartier de Kerabardaez, la Commune possède une parcelle de domaine privé bordant le terrain de l'un des riverains. Historiquement, ce riverain a été autorisé à entretenir la parcelle bordant son jardin.

Ce riverain, Monsieur Jean-Pierre BOURROULLEC, sollicite l'acquisition d'une fraction d'environ 110 m², à détacher de la parcelle CH 495. Le plan cadastral est joint

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le prix dans les mêmes conditions que cela a été fait voici quelques années pour un autre riverain dans ce même quartier de Kerabardaez - les Primevères, à savoir : 35,00€ le m².

Les frais de géomètre, ainsi que les frais d'acte, seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 26 voix pour (1 absent sans procuration Ewen LE BORGNE) :

- approuve le projet de vendre la fraction du Domaine Privé de la Commune décrit ci-dessus ;
- fixe le prix de vente à 35,00 € / m² ;
- autorise le Maire à signer l'acte à venir et tout document afférent à cette vente.

3-2 Affaires foncières : proposition à la Commune d'acquérir une fraction de la parcelle AB 31 située rue de Poulfoen

Monsieur Jacques CABON et Madame Gisèle CABON, propriétaires des biens situés au 15 rue de Poulfoen (parcelles AB 30 et 30) ont sollicité la régularisation foncière d'une emprise publique.

En effet, une partie de leur parcelle AB 31, du fait de sa configuration en pointe, entre deux voies communales, est utilisée depuis de nombreuses années comme cheminement piéton, et assiette de signalétique. Leur clôture se trouve déjà en retrait de cette pointe de parcelle. Le plan cadastral et un document graphique sont joints.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la régularisation foncière, par cession gratuite. Cette cession nécessite l'intervention d'un géomètre pour délimiter la fraction à détacher. Les frais de géomètre, ainsi que les frais d'acte, seront à la charge de la Commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 26 voix pour (1 absent sans procuration Ewen LE BORGNE) :

- approuve le projet de régularisation foncière dans les conditions décrites ci-dessus ;



-autorise le Maire à signer l'acte à venir et tout document afférent à cette acquisition par cession gratuite.

4-1 Tarif communaux :

location exceptionnelle de la Salle Omnisports à une association sportive extérieure

L'Association Football du Haut-Léon sollicite l'organisation d'une compétition de Futsal dans notre Salle omnisports. Il est proposé d'accueillir cette manifestation, et de proposer un tarif de location de 180,00€ pour la journée.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 26 voix pour (1 absent sans procuration Ewen LE BORGNE) :

-approuve le tarif de location exceptionnelle « association sportive extérieure » de 180,00 €/ journée.

5-Questions diverses-informations

5-1 Décisions du Maire

Décision n°2025-12 : Signature le 08/12/2025 d'un contrat de ligne de trésorerie

Souscription d'un contrat de ligne de trésorerie annuelle avec la **Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère** d'un montant de 250 000 €- index Euribor 3 mois moyenné – +0,72%

Décision n°2026-01 : signature le 09/01/2026 d'une décision de virement de crédits au Budget général de la Commune 2025 en Section de fonctionnement :

Chap 011 Cpte 6288 : -20 110,00 €

Chap 014 Cpte 7392221 : + 20 110,00 €

5-2 Marchés passés dans le cadre de la délégation au Maire

Décision n°2025-13 : signature le 30/12/2025 du marché de Services Assurances 2026-2029 en 5 lots avec les prestataires suivants : GROUPAMA lot1 « dommages aux biens » pour 38 931,07 € TTC/an – lot3 « flotte auto et annexes » pour 10 347,00 TTC /an – lot5 « risques statutaires » pour 43 791,77 € TTC/an – SMACL lot2 « RC » pour 4 951,00 € TTC/an - et SOLUCIA PJ lot4 « protection juridique » pour 1 833,45 € TTC/an

Décision n°2026-02 : signature le 28/01/2026 d'avenants au marché Travaux d'extension-rénovation des bâtiments littoraux Centre Nautique et Local SNSM :

-en plus : Lot 12 avec l'entreprise SNEF (29200 Brest) pour + 4 549,18€ HT portant le marché à 54 434,25 € HT

-en plus Lot 10 avec l'entrep groupe KERJEAN (29400 Bodilis) pour +437,32 € HT portant le marché à 42 270.82 € HT

5-3 Recensement INSEE 2026

Le recensement est à présent achevé. Merci aux habitants qui ont répondu sans délai aux sollicitations des agents recenseurs. L'INSEE a souligné la grande qualité du travail de ces derniers. La population comptabilisée est en augmentation par rapport au recensement précédent. Les chiffres officiels n'ont pas encore été publiés.

5-4 Remerciements de Jean-Noël EDERN

A l'occasion de cette dernière séance du Conseil Municipal de la Mandature, Jean-Noël EDERN remercie tous les membres du Conseil pour leur implication et la bonne tenue des débats. Il tient aussi à remercier les agents des différents services communaux sur qui il a pu s'appuyer au quotidien.

Rachel BOUTOUILLER ajoute ses remerciements à l'ensemble des élus, agents et membres des associations qui ont participé aux manifestations culturelles et festives du Mandat.

Les délibérations du Conseil Municipal sont consultables en Mairie, dans leur version intégrale. Les compte rendus et délibérations sont également accessibles sur le Site internet de la Commune : <https://www.cleder.fr>

